

Ecole Arabe-Française
des
Jeunes Filles, à Alger

Enquête et Rapport

Enquête — 27, 31 août } 1861.
Rapport — 12 Septembre }

Rapport

Ainsi que le constate le procès-verbal qui précède, la Commission, avant de présenter le travail qui lui en a été demandé sur les réformes et améliorations à introduire dans l'organisation de l'École arabe-française pour les jeunes filles musulmanes, dirigée par M^{me} Luce, a voulu s'éclairer sur la véritable situation des choses, par deux visites faites à l'établissement, en en mettant la directrice en demeure de répondre à une série de questions.

Elle a complété ses informations par une visite à l'Ouvroir musulman de M^{me} Barroil, où cette dame, sans autre subvention que la jouissance gratuite d'une maison mise à sa disposition, réunit à ses risques et périls des jeunes filles de 12 à 16 ans auxquelles elle apprend les divers travaux à l'aiguille qui sont du ressort de la femme. Le rapprochement des résultats respectivement obtenus dans les deux établissements, ne pourrait que jeter un grand jour sur la question dont la Commission est chargée de proposer la solution.

La Commission a trouvé les deux directrices parfaitement disposées à secourir ses investigations.

Ces investigations n'ont pu, en raison des vacances de l'École proprement dite, s'étendre à cette partie de l'établissement de M^{me} Luce; mais en apprenant que sur 137 élèves (dernier effectif) qui doivent quitter l'école à

13 ans pour entrer dans les ouvroirs, en y compléter leur instruction professionnelle, cet établissement comptait à peine 40 élèves ou ouvrières de 13 à 18 ans, dont 17 appartenant à l'atelier de M^{me} Luce, et 23 à celui de M^{me} Barroil. En admettant que ces 23 jeunes filles aient toutes passé par l'école de M^{me} Luce, ce qui n'en est pas démontré, la Commission s'est demandée si l'école dont on avait voulu faire le vestibule de l'ouvroir, n'était pas, au contraire, une barrière qui éloignait les enfants des familles musulmanes de cette école du travail ?

Elle s'est demandée ensuite si la première chose à faire pour introduire dans la famille arabe, où les femmes sont exclusivement vouées aux soins du ménage, le goût et l'habitude du travail productif, n'était pas de pousser immédiatement les enfants vers l'ouvroir, sauf à départir surrogatoirement l'instruction primaire à celles dont les familles en réclameraient expressément le bienfait pour leur fille.

Consultées à ce sujet, M^{me} Luce elle-même, les dames inspectrices de son établissement, la directrice de l'ouvroir de la rue des Abdérames, ont reconnu que l'apprentissage d'un travail utile et rémunérateur était la seule chose vraiment pratique dans tous les systèmes d'éducation qu'on a conçus pour les jeunes filles arabes. C'en est là le seul élément efficace de régénération pour cette société musulmane des villes qui s'étiole et s'abatardit de plus en plus dans la misère et la corruption, fruits amers de l'oisiveté.

C'est donc aux ouvriers ou maisons d'apprentissage pour les filles, et non aux écoles, que doivent s'appliquer les moyens d'impulsion et d'émulation dont l'Administration dispose, si on veut arriver à des résultats positifs et réels.

Les renseignements recueillis, en réponse à la 1^{re} question posée par la Commission à M^{me} Luce, sur ce que sont devenus généralement ses élèves au sortir de son établissement, sont vagues, incomplets, et par conséquent peu concluants.

Dans un rapport daté du 28 Septembre 1860, et dont M^{me} Luce a communiqué la minute, rapport complété par une note qui s'y trouve annexée, on trouve que sur 1,035 jeunes filles qui avaient fréquenté l'école depuis sa création (1845):

600 environ pouvaient parler, lire et écrire le Français;

Une quinzaine auraient été mariées avantageusement;

Six ont été détachées comme sous-maîtresses dans les différentes écoles arabes-françaises créées en Algérie;

Une a obtenu avec succès le diplôme d'institutrice (elle en morte, cette année);

Deux ont été envoyées comme interprètes auprès de la famille d'Abd-el-Kader.

M^{me} Luce croit pouvoir affirmer que la plupart de celles dont la situation actuelle n'en paraît comme, sont établies dans une condition sortable en ne

Donnent lieu à aucune remarque fâcheuse sur le rapport de la conduite. C'est à peine si on pourrait en citer une quinzaine qui se soient perdues.

La notoriété publique et l'opinion personnelle des membres de la Commission sont loin d'être d'accord avec cette dernière assertion. Dans tous les cas, la directrice ne saurait être rendue responsable des égarements d'un plus ou moins grand nombre d'élèves dont l'éducation a été ~~la plus~~ faussée. Au sortir de nos écoles, elles n'ont plus de place dans la famille musulmane, et n'en ont pas encore dans la famille française. D'où résulte une situation équivoque qui les expose à de dangereux entraînements.

La misère a, d'ailleurs, la plus grande part dans les faits regrettables signalés à la charge de l'école de la rue de Toulon.

Mais, encore une fois, ce n'est point dans des écoles où l'on ne peut apprendre qu'à lire, écrire et compter, qu'on trouvera le remède à la misère, et il faut bien reconnaître que le décret du 14 Juillet 1850, qui a créé pour la population musulmane des villes, des écoles arabes-françaises de filles, parallèles à celles de garçons, a fait fausse route. Cette instruction élémentaire, bien plus française qu'arabe, que nous voulons donner aux jeunes filles indigènes sera, longtemps encore, inconciliable

avec le rôle que les préjugés, les moeurs et les habitudes domestiques assignent à la femme dans la famille musulmane. Appliquons-nous tout d'abord à combattre la misère dans sa source, c'est-à-dire dans l'oisiveté: faisons naître le goût, le besoin et l'habitude du travail chez les indigènes des deux sexes, et nous serons sur la véritable voie de cette transformation sociale que nous cherchons et que nous avons tant d'intérêt à trouver — Le reste viendra de soi.

Les ouvriers devront être constitués de telle sorte qu'ils soient à la fois.

École d'apprentissage pour tous les travaux qui conviennent aux femmes;

Atelier de travail, où les ouvrières seront toujours sûres de trouver un salaire équitable de leur travail;

Bureau de placement et d'emploi, c'est-à-dire intermédiaire entre les ouvrières qu'il aura formées et ceux qui ont du travail à donner.

Les ouvriers relèveront du Bureau de bienfaisance;

Ils seront placés sous la surveillance permanente d'un comité de dames patronesses où la société musulmane sera représentée par des dames choisies dans les familles les plus respectables et les plus influentes.

Les ouvriers devront être des établissements productifs, puisqu'ils auront pour base un travail

utile, ils pourront vivre de leurs propres ressources; partant, économie sur les dépenses qu'imposent les écoles. Mais c'est là le plus petit côté de la question, et comme l'Administration ne saurait avoir trop à cœur de susciter et de soutenir des établissements aussi utiles, elle y procédera par voie subventionnelle.

Ainsi elle fournira les locaux.

Elle créera des bourses d'apprentissage en nombre assez grand pour que toutes les jeunes filles pauvres puissent être admises dans les ateliers.

Ce que nous avons vu des travaux exécutés par des jeunes filles de 13 à 16 ans, sous la direction des dames Luce en Barrois, révèle la plus grande aptitude chez les femmes arabes pour les ouvrages de goût, pour la broderie de luxe. C'est une industrie à créer ou plutôt à faire renaître dans ce pays. Poussée au degré de perfection qu'elle peut atteindre sous une impulsion éclairée et persévérante, elle deviendrait en peu de temps une véritable source de richesse; car le goût de la broderie orientale, aux dessins capricieux, aux arabesques d'or et de soie, n'est plus particulier aux pays de l'Orient, il se propage en Europe avec le développement de l'aisance et des habitudes de luxe. Pourquoi la broderie Algérienne ne ferait-elle pas concurrence, sur les marchés du monde, aux broderies de Nancy, aux riches toeries de Lyon, à toutes les choses élégantes et riches que la mode et les nécessités d'une civilisation raffinée font payer au poids de l'or?

Les